



MAIRIE
1 place de la Mairie
86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE
☎ 05.49.37.30.91

Courriel : contact@champagne-saint-hilaire.fr
Site internet : www.champagne-saint-hilaire.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 9 octobre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Champagné-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

Date de convocation : le 1^{er} octobre 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11
Présents : 7
Suffrages exprimés : 8

Vote :

Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 1

Présents : M. Gilles BOSSEBOEUF, Maire, Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON, M. Olivier PIN, adjoints, MM. Vincent COISCAUD, Hugo ROUSSEL, Mme Sylvie BAZILLE, M. Vincent BONNIN.

Absents excusés : MM. Jacky DIDIER, Éric INGWILLER, Mme Gladys SIRE, M. Thomas LHOMMEAU

Absents non excusés :

Pouvoirs : M. Jacky DIDIER donne pouvoir à M. Gilles BOSSEBOEUF

Secrétaire de séance : M. Olivier PIN

Demande de subvention de l'association « les Ecarquilleurs d'oreille » pour le concert du 20 décembre 2024

Un courrier accompagné ce mail pour faire un bilan humain de l'année 2023 ainsi qu'une demande de subvention pour le concert du 20 décembre 2024.

AR Prefecture

086-218600526-20241009-20241015_CT_11-DE
Reçu le 15/10/2024

L'Ecarquilleur d'oreilles
14 allée René Caillié
86000 Poitiers

À l'attention du conseil municipal de Champagné-Saint-Hilaire,

Poitiers, le 20 septembre 2024,

Suite à une réunion entre les musiciens de Champagné-Saint-Hilaire, nous aimerions vous proposer un projet musical pour terminer l'année 2024, et vous présenter les derniers événements que nous avons organisé en 2023 en partenariat avec le conseil municipal, ainsi qu'un récapitulatif financier de ces opérations.

En octobre 2023, nous avons proposé un concert en quatuor avec piano autour des œuvres de Beethoven, projet porté par Gabriel Grosbard, qui a rencontré un grand succès, et qui a rassemblé plus de 120 personnes.

En janvier 2024, nous avons organisé un concert avec cinq musiciens de Champagné-Saint-Hilaire, les quatre habituels et la violoniste et altiste Camélia Bichard, nouvelle habitante de la commune. Là encore le succès fut au rendez-vous, avec plus de 100 personnes décomptées lors de cet événement.

Par la suite, l'année 2024 fut riche en événements musicaux pour nous quatre, ce qui nous a empêché de proposer d'autres concerts. Mais la partie n'est pas perdue car il reste encore trois mois avant la fin de l'année !

Nous souhaiterions donc vous proposer un concert en quatuor, avec Tomoko Katsura au violon et Guillaume Grosbard au violoncelle, et deux de leurs amis rencontrés à l'orchestre de chambre des Pays-Bas, avec qui ils collaborent très régulièrement depuis bien des années, en la personne des deux musiciens Nicolas Ortiz au violon, et Claire Poillion à l'alto.

La date prévue serait le vendredi 20 décembre à 20 h 30, à la salle des fêtes.

Nos besoins en termes d'organisation restent les mêmes que par le passé, la mise à disposition de la grande salle des fêtes le jour du concert, la possibilité d'imprimer des affiches à la mairie pour promouvoir les événements, et naturellement une aide pour le bouche-à-oreille.

Avant d'aborder l'aspect financier de la participation de la commune, nous aimerions vous expliciter en quelques mots le bilan financier que vous trouverez en pièce jointe de ce courrier.

Comme vous pouvez le constater, le résultat de l'année 2023 (le concert de janvier 2024 étant compté pour l'année 2023), présente un léger excédent de 115€, dû en grande partie au public important et donc à sa participation financière plus importante ; et en plus petite partie dû à l'absence des frais fixes de l'association « L'Ecarquilleur d'oreilles » (frais bancaires, assurances...), que l'association a décidé de prendre en charge sur ses autres activités organisationnelles régulières.

AR Prefecture

086-218600526-20241009-20241015_CT_11-DE
Reçu le 15/10/2024

DÉLIBÉRATIONS

N°83/2024

Nous avons besoin au début de notre activité commune à Champagné-Saint-Hilaire d'une participation de la mairie de 500 € par concert. Le public répondant présent à nos concerts, nous avons estimé que la participation de la commune pouvait être raisonnablement recalculée dans nos calculs prévisionnels.

C'est pourquoi nous souhaiterions solliciter la commune à hauteur de **400 €** pour le concert de l'année 2024 (cf budget prévisionnel 2024 en pièce jointe).

En vous remerciant pour votre attention, et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et en espérant que notre partenariat vous enthousiasme toujours,

Salutations respectueuses,

Les musiciens de Champagné-Saint-Hilaire, Tomoko, Marie, Gabriel et Guillaume

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal, décident, par 8 voix pour et 1 abstention, d'attribuer la subvention d'un montant de 400€ pour le concert du 20 décembre 2024 à l'association « les Ecarquilleurs d'oreilles ».

Pour	Abstention
<i>M. Gilles BOSSEBOEUF, Maire</i> <i>M. Jacky DIDIER (par Gilles Bosseboeuf qui a le pouvoir)</i> <i>Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON</i> <i>M. Olivier PIN</i> <i>M. Vincent COISCAUD</i> <i>M. Hugo ROUSSEL</i> <i>Mme Sylvie BAZILLE</i>	<i>M. Vincent BONNIN</i>

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

En mairie, le 9 octobre 2024

Le Maire,
Gilles BOSSEBOEUF



Le secrétaire de séance,
Olivier PIN

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

AR Prefecture

086-218600526-20241009-20241015_CT_11-DE
Reçu le 15/10/2024